COMMERCES, NEWS

APPEL À CANDIDATURES - RESTAURATION/DÉBITS DE BOISSONS : EX LE TIE BREAK - JUILLET 2025

Un appel à projet en faveur de l'attractivité de l'Île aux Dames pour une activité de Restauration/débits de boissons est lancée par la Ville à la place de l'ancien restaurant "Le Tie Break".

Publié le 09 juillet 2025

La Ville lance un appel à candidature - mise à disposition d'un local en vue de l'exploitation d'un **restaurant/débit de boissons** situé sur **l'île aux Dames**.

Véritable priorité pour l'action municipale, le commerce de la ville est un enjeu majeur afin de poursuivre la transformation de **Mantes-la-Jolie** et renforcer sa dynamisation ainsi que son attractivité. L'équipe municipale s'attache donc à rechercher, développer et encourager la diversité des projets d'activités commerciales et artisanales.

Emplacement stratégique
Au cœur d'un site naturel d'exception, à proximité des courts de tennis, du Parc des expositions et en bord de Seine, l'espace de convivialité mis à disposition comprend :

- Une **salle de restauration** de 61 m^2 avec bar,
- Une **cuisine** de 17 m^2,
- Une **véranda** de 31 m^2,
- Une **terrasse extérieure** et des sanitaires mutualisés.

Public concerné : Toute personne morale ou physique

Conditions de mise à disposition

https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/appel-a-candidatures-restauration-debits-de-boissons-ex-le-tie-break-juillet-2025-5903?

- **Durée :** jusqu'à 6 ans maximum, selon l'amortissement des investissements.
- **Activité autorisée :** restauration ouverte au public, en lien avec les événements locaux.
- **Amplitude horaire :** engagement sur des horaires réguliers adaptés à l'activité sportive et touristique du site.
- **Visite obligatoire** du site avant dépôt de candidature.

Conditions financières

- **Redevance annuelle minimale :**
  Part fixe : 6 000 € / an minimum (soit 500 € / mois)
  Part variable : % du chiffre d'affaires HT à proposer par le candidat
- **Franchise de loyer :** selon investissements envisagés
- **Dépôt de garantie :** équivalent à un mois de redevance fixe
- **Charges et taxes :** à la charge de l'occupant (eau, électricité, chauffage, ordures, etc.)

À fournir dans le dossier

- Projet de restauration et d'aménagement détaillé
- Plan d'affaires (investissements, recettes, emplois prévisionnels)
- Proposition financière complète
- Justificatifs administratifs, juridiques et financiers

Une visite est possible et doit être demandée au service commerce :
officeducommerce@manteslajolie.fr

Calendrier

- **Dépôt maximum des candidatures :** 08 Août 2025 à 12:00
- **Conseil Municipal annonçant le lauréat :** 29 Septembre 2025

DÉCOUVREZ TOUTES LES INFORMATIONS

Télécharger le cahier des charges de l'appel à candidatures

La ville met également à disposition le dossier de consultation par voie électronique,
à l'adresse suivante :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_BGoef2YJnr
(https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_BGoef2YJnr)

Les candidats pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

RENSEIGNEMENTS

Les renseignements techniques ou administratifs concernant cet appel à candidature pourront aussi être obtenus sur demande écrite adressée à

officeducommerce@manteslajolie.fr

et au 01 88 02 00 45.